



# ASSOCIATION CANINE DE LA DORDOGNE

Affiliée à la Société Centrale Canine

21 rue des Fours à Chaux 24750 CHAMPCEVINEL Tél : 06 72 17 18 18 ou 06 52 18 06 43

Courriel : [associationcanine24@orange.fr](mailto:associationcanine24@orange.fr) Site : [www.association-canine-de-la-dordogne.fr](http://www.association-canine-de-la-dordogne.fr)

## PERIGUEUX

### Séance de CONFIRMATION

Toutes Races

Lieu de confirmation : local de l'Association Canine de la Dordogne,  
21 rue des Fours à Chaux 24750 CHAMPCEVINEL

(Limite des communes de Champcevinel et Périgueux)

Coordonnées GPS : Latitude : N45.19920 et longitude : E0.73643

## Mercredi 04 mars 2026

de 9h30 à 12 heures et de 14 h à 16 heures

### Bulletin d'inscription ci-dessous

| Inscriptions par courrier   | Inscriptions sur Internet  |
|---|--|
| Renvoyer le coupon ci-dessous, accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de l'AC Dordogne<br>Adresse courrier : CÉDIA - Confirmation PERIGUEUX<br>8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM | Inscription Internet : <a href="https://cedia.fr">https://cedia.fr</a><br>Engagement en ligne<br>Paiement sécurisé<br>Seuls les engagements payés seront retenus |

**Tarif de l'inscription : 38 € le premier chien et 32 € les suivants**

Le tarif dégressif s'applique aux chiens appartenant au même propriétaire

**A présenter le jour de la CONFIRMATION de votre chien - Les originaux des documents suivants:**

\* Pour les chiens nés en France : confirmation dématérialisée

\* Pour les chiens nés à l'étranger, vous devrez présenter le formulaire d'inscription au titre de l'importation rempli et signé, la carte d'identification du chien et le pédigrée original.

\* Pour les confirmations à titre initial, vous devrez présenter le formulaire demande d'inscription au LOF à titre Initial, rempli et signé

Découper suivant les pointillés

Pour les inscriptions par courrier, renseigner la partie ci-dessous



Séance de confirmation à PERIGUEUX – Mercredi 04 mars 2026 de 9h30 à 12h et de 14h à 16h (horaire de passage)

|   |                 |                      |
|---|-----------------|----------------------|
| <b>RACE :</b>                               |                 | <b>SEXE :</b>        |
| <b>Identification :</b><br>Puce ou Tatouage | <b>N° LOF :</b> | <b>Né(e) le :</b>    |
| <b>Nom du chien :</b>                       |                 |                      |
| <b>Nom du propriétaire :</b>                |                 |                      |
| <b>Adresse complète :</b>                   |                 |                      |
| <b>Ville :</b>                              |                 | <b>Code Postal :</b> |
| <b>Tél. :</b>                               | <b>Email :</b>  |                      |

Je soussigné, certifie sincères et véritables les renseignements ci-dessus et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation  
J'exonère spécialement et entièrement l'association canine de toutes responsabilités du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même

Fait à ....., le .....

Signature du propriétaire (obligatoire)

**3 jours avant, vous recevrez par Email votre horaire de passage, il est souhaitable que vous le respectiez.**

# Age minimum exigé pour la CONFIRMATION

Il n'y a pas d'âge maximum pour faire confirmer votre chien

## ATTENTION ! L'identification par tatouage doit être parfaitement lisible est obligatoire pour l'examen de confirmation

Seront admis à la confirmation les chiens identifiés très lisiblement (tatouage ou transpondeur), vous devez le présenter avec sa fiche d'identification, son certificat de naissance de la Société Centrale Canine ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

### Age minimum exigé pour la séance de confirmation

à partir de :

#### 1<sup>er</sup> groupe :

Berger Allemand, Berger de Brie,  
Bouvier des Flandres ..... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

#### 2<sup>ème</sup> groupe :

Schnauzer Géant, Dogue Allemand, du Tibet,  
de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain,  
Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin  
Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de  
Alentejo, Castro Laboreiro, Saint Bernard, Terre Neuve,  
Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,  
Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouviers Bernois ... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> groupes : ..... 12 mois

#### 5<sup>ème</sup> groupe :

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Portugais  
(moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco,  
Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland ..... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

#### 6<sup>ème</sup> groupe :

Rhodésian Ridgeback ..... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

7<sup>ème</sup> groupe : ..... 12 mois

#### 8<sup>ème</sup> groupe :

Retrievers ..... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

#### 9<sup>ème</sup> groupe :

Epagneuls Pékinois et Japonais ..... 10 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

#### 10<sup>ème</sup> groupe :

Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound,  
Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi,  
Chart Polski ..... 15 mois  
Reste du groupe ..... 12 mois

**Otectomy:** les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1<sup>er</sup> juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition.

Cette circulaire s'appliquera à toutes les races concernées par la taille des oreilles.

Pour les Dobermanns, cette mesure annule et remplace la circulaire du 8 mars 2019.

**Caudectomy:** pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Dobermann et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**OBLIGATIONS SANITAIRES :** 2<sup>ème</sup> catégorie : le certificat de vaccination antirabique en cours de validité mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages)



## L'Association Canine de la Dordogne

21 rue des Fours à Chaux 24750 CHAMPCEVINEL Tél : 06 72 17 18 18 ou 06 52 18 06 43  
Courriel : [associationcanine24@orange.fr](mailto:associationcanine24@orange.fr) Site : [www.association-canine-de-la-dordogne.fr](http://www.association-canine-de-la-dordogne.fr)

### **Vous annonce ses prochaines manifestations**

**Vendredi 12 juin 2026** de 14h30 à 17h30

Séance de confirmation au Parc des Expositions de Marsac sur l'Isle

**Samedi 13 et Dimanche 14 juin 2026**

Exposition Canine Nationale et Internationale à MARSAC sur L'ISLE (Parc des Expositions)

**Samedi 05 septembre 2026** de 15h30 à 17h30

Séance de confirmation sur le site de l'Exposition Canine de SORGES – LIGUEUX en Périgord

**Dimanche 06 septembre 2026**

Exposition Canine Nationale à SORGES – LIGUEUX en Périgord

**Mercredi 04 novembre 2026** de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Séance de confirmation au local de l'Association Canine de la Dordogne





**Association Canine**  
 21 rue des Fours à Chaux  
 24750 CHAMPCEVINEL

**GPS**  
 Latitude : N45.1990  
 Longitude : E0.73643



**PÉRIGUEUX Est**